

Département de la Somme
Arrondissement d'ABBEVILLE
Canton de Abbeville 2

MAIRIE DE MONS BOUBERT
80210 MONS BOUBERT

Téléphone : 03.22.31.45.29

Fax : 03.22.31.70.38

Mons Boubert, le 2 Octobre 2023

Monsieur le Maire
au
Conseil municipal

Madame, Monsieur,

Vous trouvez en PJ le compte rendu de la réunion de Conseil du 27 septembre. Sur celui-ci j'ai modifié le paragraphe sur les jacinthes afin de mettre cette opération dans le colis de fin de fin d'année des aînés .

De plus après discussion avec Mickaël, nous allons prendre une personne un ou 2 mois mais en cdd pour assurer la mise à jour des tailles de haies sur le village.

J'ai donc ajouté ces 2 points dans le compte rendu.

Je vous donne rendez-vous **le samedi 16 décembre 2023 à 9 H 30** pour procéder à la distribution des colis aux aînés de la Commune de 70 ans et plus.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire,
Emmanuel DELAHAYE



MAIRIE DE MONS BOUBERT
80210 MONS BOUBERT

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept Septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M DELAHAYE Emmanuel, Maire.

Etaient présents : M DELAHAYE Emmanuel, Mme FRANCOIS Christiane, Mrs ROUSSEL Jacques, GRISEL Laurent Mrs PETIT Jacques, TESTU Jean-Marie, TORON Eric, WATTEBLED Freddy, TILLETTE D'ACHEUX Frédéric, BARBIER Stéphane, Mmes LOUCHART Francine, MERCIER Agnès, POIRET Fanny.

Etaient absents :

Mrs HAUSSOULIER Frédéric, TERNOIS Eddy

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est visé par l'ensemble du conseil.

. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET :

Monsieur le Maire propose une décision modificative du budget pour :

- Bornage terrain pour desserte incendie : 1080 €
- Honoraires permis de construire local rangement matériel communal : 2 692 €
- Construction local rangement matériel communal : 7 720 €
- Acquisition terrain et frais de notaire local communal : 5 000 €
- Fondation du bâtiment 3 420 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte.

. FÊTE LOCALE :

Monsieur le Maire expose un bilan financier de l'accueil des manégiens pour la fête locale.

Il demande au Conseil Municipal de réfléchir à un nouveau programme de la fête locale.

Monsieur le Maire a reçu une proposition pour organiser une course de caisse à savons pour la fête locale 2024. Il faut donner une réponse rapidement pour réserver. Ceci serait à jumeler avec des structures gonflables et jeux (pour enfants et ado) qui seraient de ce fait gratuit pour les enfants (compte tenu de l'inflation actuelle).

Le Conseil Municipal donne son accord pour que des devis soient sollicités.

Monsieur le Maire revient sur la participation des associations communales aux fêtes communales. Il rappelle que les dernières années avant la dissolution du Comité des fêtes, peu d'associations et/ou d'adhérents y participaient.

Donc la dissolution du Comité n'est pas l'élément déclencheur des soucis d'associations connus lors des fêtes 2023.

Une réunion aura lieu entre le Conseil Municipal et les associations pour en discuter.

. DESSERTE INCENDIE ROUTE D'ARREST :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de desserte incendie Rue d'Arrest doivent être réalisés.

Monsieur le Maire présente la demande de la propriétaire Mme Coeuilte sollicitant le financement par la Commune :

- . Du bornage de l'emplacement (obligatoire pour la signature du bail emphytéotique avec la commune).
- . Des 60 m3 d'eau pour remplir la réserve incendie chez Mme Coeuilte

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte.

Le Conseil Municipal accepte de rembourser également les 30 m3 pour remplir la réserve incendie chez Mme Coeuilte.

. BAIL DE LOCATION POUR LE BISTROT :

Monsieur le Maire avise l'assemblée que Régie Destination Baie de Somme (DBS) et la Commune ont mis fin d'un commun accord à la convention de prestations de services pour la gestion et l'exploitation du bistrot au 31 août 2023.

Il propose de signer un bail de location avec M POIX Dominique dans ces conditions :

- Effet au 1^{er} octobre 2023 (date à définir) avec loyer mensuel de 800 €
- 120 € par mois d'avance de charges taxe foncière
- Frais de notaire de 600 € à payer par M Poix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces conditions et autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location gérance.

. CESSIION DU FONDS DE COMMERCE DU BISTROT :

Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'il a mis fin à la convention de prestations de service de la gestion et l'exploitation de la gestion et l'exploitation du bistrot avec la régie Destination Baie de Somme (DBS) au 31 août 2023.

Il propose de signer la cession du fonds de commerce du bistrot à M POIX Dominique dans ces conditions, 100 000 € sur 7 ans :

- Effet au 1^{er} octobre 2023 (date à définir) pour la cession du fonds de commerce avec loyer de 1200 € sur 7 ans avec possibilité de le payer par avance si besoin.
- Frais de notaire de 6 000 € à payer par M Poix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces conditions et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du fonds de commerce du bistrot.

. PASSAGE PRIORITAIRE :

Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'il a contacté le Conseil Départemental pour solliciter l'étude de mise en place d'un passage prioritaire au niveau du Rue du Val en Cendres car le croisement à ce niveau est compliqué.

Un RDV sur place a eu lieu le 9 août, voici le bilan :

. Le Conseil Départemental a donné un avis favorable sous réserve :

1. de débroussailler le talus droit dans le sens Mairie / RD106 afin de dégager de la visibilité entre le mur en torchis et le carrefour avec la rue du bois,
2. de poser un panneau C18 au bout du mur en torchis dans le sens Mairie / RD106 suivant le marquage au sol réalisé ce jour,
3. de poser un panneau B15 dans le sens RD106 / Mairie suivant le marquage au sol réalisé ce jour,
4. de prendre l'arrêté correspondant avec avis du CD80 (les usagers, venant dans le sens Mairie vers la RD 106 auront la priorité par rapport aux usagers en sens opposé).

. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'HARMONIE :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Harmonie Municipale de Mons Boubert nous avisant qu'elle souhaite faire une école de musique dans son association, car sinon l'avenir de l'Harmonie est compromis.

Pour cette création, il est sollicité :

- . une subvention communale
- . un appui auprès du RPI pour les aider à inciter les jeunes enfants du secteur à intégrer l'harmonie municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de leur verser une subvention de 500 €.

. LOGEMENTS COMMUNAUX RUE DELATTRE :

Monsieur le Maire indique que la fin du bail à réhabilitation pour les 2 logements, sis cour de l'école est prévue en 2025.

De ce fait, il a contacté AMSOM Habitat qui ne souhaite pas se positionner pour la réhabilitation des 2 logements communaux sis cour de l'école pour les raisons suivantes :

- La présence de l'école sur la même parcelle : positionnement des 2 logements aux extrémités d'un grand bâtiment accueillant une école, contrainte trop importante et limitant les possibilités de réaménagement des espaces
- Passage par la cour de récréation pour accéder à un des logements, contrainte trop importante
- Coût des travaux de réhabilitation très important

Monsieur le Maire attend une réponse de Baie de Somme Habitat. Si elle n'est pas favorable, la commune devra elle-même effectuer les travaux de rénovation de ce logement pour permettre la location.

. ADHESION A LA COMPETENCE MAITRISE DE LA DEMANDE EN CONSEIL ENERGIE PROPOSEE PAR LA FDE :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE) dans le cadre de l'adhésion à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie ». Ce service permet à la commune de disposer de la compétence d'énergéticiens et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Par ailleurs, la FDE80 a mis en place un groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Ce groupement permet aux collectivités adhérentes de participer et bénéficier des marchés groupés mis en place par la FDE80.

Le maire propose donc aux membres du Conseil Municipal :

- d'adhérer à ce service de Conseil en Energie Partagé pour lequel la FDE demande actuellement une contribution de 80 € par bâtiment par an,
- d'approuver le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie (conseil en énergie partagé)
- d'adhérer au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, qui permet à la Fédération de missionner des prestataires pour réaliser ce service de conseil, et le cas échéant ultérieurement avec l'accord de la commune de faire réaliser divers travaux ou prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la compétence optionnelle « maîtrise de la demande d'énergie » que propose la FDE et à ce titre de bénéficiaire du Conseil en Energie Partagé,
- d'approuver le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie (conseil en énergie partagé)
- de demander la réalisation d'un « diagnostic bâtiments publics » sur le périmètre déterminé par la collectivité
- de nommer M TESTU Jean-Marie « Correspondant Energie »,

d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordinateur est la FDE80 et charge Monsieur le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

. QUESTIONS DIVERSES :

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Kiwanis Abbeville Baie de Somme (Association Servir les enfants du monde) proposant des jacinthes au profit du service Néonatalogie de l'hôpital d'Abbeville pour l'opération CORDON NUMERIQUE (installation d'un service vidéo via l'internet avec les familles des prématurés qui ne peuvent se déplacer pour multiples raisons). Monsieur le Maire propose d'acheter des jacinthes qui seront mises dans le colis des aînés. Le Conseil Municipal accepte.

. Monsieur le Maire présente un devis pour réparation de la toiture de l'abri bus au niveau du local pompiers pour 1 307.46 €. Monsieur le Maire verra avec Lhotellier qui l'a abimé.

. Suite à la demande de Mme Louchart à la dernière réunion, Monsieur le Maire propose un texte rédigé par Mme Devismes France en vue de la mise en place d'un panneau d'informations à la cabane à puces au Platon. Il sera apposé.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée que lors des locations de la salle polyvalente malgré la phrase « les sous locations sont interdites ».

Ce phénomène se reproduit régulièrement.

On ne peut pas continuer ainsi, alors que nous allons avoir des frais importants pour les travaux de rénovation énergétique.

Monsieur le Maire propose d'ajouter au règlement cette phrase « la Mairie se réserve le droit de contrôler quand elle le souhaite Pour tout habitant qui sous louerait à une personne extérieure, au tarif habitant, le tarif « extérieur » sera pratiqué et une amende de 100 € sera appliquée. »

. Monsieur le Maire présente la facture de FC Artifices pour le feu d'artifice du 13 juillet

- feu artifice 1095 € TTC
- lampions 324 € TTC

Compte tenu que ce feu d'artifice n'était pas achevé (pas de bouquet final), Monsieur le Maire a demandé un geste commercial sur cette facture.

Cette société lui a répondu qu'elle ne peut pas et propose un geste commercial sur leur feu d'artifice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à obtenir une remise de la valeur des lampions, et non une remise sur 2024 qui est une somme toute hypothétique.

. Monsieur le Maire présente le devis de réparation de la toiture de la salle des fêtes pour 6213.73 €. On a obtenu une subvention du Département de 2071 €. Soit reste à charge de 4142.73 €. M Grisel demande qu'un spécialiste soit contacté pour voir s'il n'y a pas une mэрule.

Monsieur le Maire avise l'assemblée que l'ASN a demandé à gérer la soirée (repas, buvette) de la course pédestre de janvier 2024.

M Wattebled signale que l'UAE et les aínés ont déjà engagé cette manifestation pour 2024. Pour 2025, cela sera rediscuté.

. Monsieur le Maire présente le devis pour réaliser un branchement électrique sur la place des granges pour organiser un marché estival. Cette dépense sera vu pour le budget 2024.

. M Wattebled évoque le mauvais état de la Rue du bois devenu dangereux. Monsieur le Maire répond que l'évacuation des eaux pluviales de cette rue doit être étudiée avant de la réparer. Un rendez-vous de concertation va être mis en place.

. Monsieur le Maire rappelle que le taux des taxes n'a pas été augmenté en 2023. Ce sont les services de l'Etat qui ont augmenté les bases de 7.1 % comme dans toutes les communes.

. M Grisel signale qu'une administrée dépose son sac poubelle devant chez lui car le service de ramassage ne va pas jusque sa propriété. Il n'est pas opposé à ce dépôt mais demande que ce sac soit déposé au 7 Rue du Château.

. M Grisel signale que la haie de la maison de son fils est à retirer car en mauvais état. Monsieur le Maire lui donne l'accord de la couper au pied. M Grisel fera ensuite une clôture conformément au permis de construire.

. Mme François indique qu'il faut également tailler les haies qui gênent la circulation.

. Plusieurs conseillers municipaux signalent que des administrés les contactent pour le cimetière qui est sale. Monsieur le Maire rappelle que cette année, avec la météo, la nature est plus difficilement gérable. Il y a beaucoup de travail et on ne traite plus. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Un CDD de 2 mois sera recruté très vite pour palier à cela et revenir à jour dans l'entretien des plantations.

. M Tillette D'Acheux signalent que pour la fête locale il y avait 6 personnes dont 1 chasseur pour monter les chapiteaux, ce qui est trop peu. Cela sera vu à la réunion avec les associations pour l'année prochaine.

. M Tillette d'acheux signale que le passage piéton au niveau du 91 Rue du Val en Cendres n'a pas été repeint. Monsieur le Maire répond que le Conseil Départemental devait le recontacter à ce sujet car ce passage piéton débouche sur un Stop.

. M Testu Jean-Marie signale des fresnes à abattre place de Boubert car ils sont malades.

. Il est signalé des trous de voirie Route de Quesnoy.

M Barbier demande si le repas de la transhumance pourra avoir lieu en novembre au bistrot. Monsieur le Maire répond favorablement, il pourra se faire au bistrot ou à la salle polyvalente. Cela aura lieu le samedi 4 novembre 2023.

. Mme Poiret signale que la haie de Mme Coeuilte a été coupée mais non ramassée. Monsieur le Maire va rencontrer Mme Coeuilte pour en parler.

. Mme Poiret demande si l'installation d'une borne de recharge électrique serait possible. Monsieur le Maire répond que la FDE a refusé lors des travaux de la place.

. Mme Louchart signale que les peintures des gouttières de la salle polyvalente sont à refaire. Monsieur le Maire répond que cela sera revu lors des travaux de rénovation énergétique de cette salle et de sa rénovation.

. Mme Louchart rappelle que les marches de la salle de répétition sont à refaire. M Grisel verra cela.

. Mme Louchart signale la mise en place de panneaux signalétiques indiquant l'école des 2 côtés de la Rue Delattre. Monsieur le Maire accepte.

. Mme Louchart signale que le lierre sur le domaine communal empiète la rue menant à sa propriété. Monsieur le Maire répond que le lierre sera taillé. De même dans cette rue les haies communales seront taillées prochainement.

. M Wattebled présente la question d'un administré : Pourquoi les cloches de l'église ne sonnent plus chaque jour. Monsieur le Maire répond que les cloches ne sont pas électrifiées donc le planning du personnel communal ne le permet pas.

. M Wattebled présente la question d'un administré : Existe-t-il un arrêté communal sur les jours et heures de tonte autorisées Monsieur le Maire répond négativement, il ne prendra aucun arrêté en ce sens. Nous sommes à la campagne avec ses avantages et quelque fois ses inconvénients

Mme François demande si les administrés dont on a l'adresse mail peuvent être avisés dès décès sur la Commune. M Wattebled ajoute qu'il faut être certain que la famille du défunt accepte la publication.

.